



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud ¹	
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
7	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut ²	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
13	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAYRO
14	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
17	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
20	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
22	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
23	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
24	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
31	LE BOURGET DU LAC	T	RAMEL Sandrine	
32	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
33	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
34	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
35	MERY	T	ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T	CLERC Daniel	
37	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
38	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
39	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
40	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la 31 ^{ème} délibération
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
43	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
44	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
45	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	Départ après la 3 ^{ème} délibération
46	VIVIERS-DU-LAC	T	SCAPOLAN Martine	
47	VOGLANS	T	BERNON Martine	
48	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

¹ Renaud BERETTI ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations, relatives aux comptes administratifs, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
² Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 39 et 40

Absents excusés :

PUGNY CHATENOD

CROUZEVIALLE BRUNO

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 juin 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 48 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 36 Année : 2024

Exécutoire le : 20 JUIN 2024

Publiée / Notifiée le : 20 JUIN 2024

Visée le : 20 JUIN 2024

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} juillet 2024

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes proposées.

I – Création de poste Service des Eaux :

Les nouvelles orientations de l'Agence de l'Eau et les besoins du territoire conduisent le service assainissement à accompagner différemment les entreprises du territoire sur la thématique « eaux ».

Le poste de technicien effluents non domestique (actuellement en contrat de projet) se termine et pourrait évoluer vers un poste de technicien environnement entreprise (poste permanent) dont les missions seraient la mise en œuvre, l'animation et le suivi :

- De la politique de réduction à la source des pollutions non domestiques toxiques et non toxiques (volets techniques, administratifs et financiers),
- De la gestion alternative des eaux pluviales des entreprises (désimperméabilisation, gestion à la source, réutilisation),
- De la maîtrise des besoins et consommation en eau potable (économie, circuits fermés, besoins en quantités et en qualité).

Monsieur le Président propose donc de créer un poste de technicien environnement entreprise relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

II – Changements de grades de poste :

Suite au départ d'un agent de catégorie C, dans le cadre d'une réorganisation du service communication et en lien avec une évolution des missions du poste actuel, il est proposé de supprimer un poste d'assistante de communication sur le grade d'adjoint administratif et de créer un poste de chargé de communication sur le grade de rédacteur territorial.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifiés d'un diplôme Master
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des rédacteurs territoriaux

La transition énergétique a été inscrite comme un projet majeur pour l'agglomération avec notamment le suivi et l'animation du BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre) et de son plan de transition, outil obligatoire et indispensable pour guider les réflexions sur les projets de l'agglomération. Par suite d'une évolution des missions du chargé de mission « Développement des énergies renouvelables » qui était sur un grade de catégorie B (technicien), il est proposé de créer un poste de chargé de mission Énergies Renouvelables relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A) pour animer le schéma des Énergies de l'agglomération et accompagner le développement des Energies Renouvelables conformément aux objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) adopté.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifiés d'un diplôme Master 2.
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 à L. 332-12 du code général de la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} juillet 2024,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 18 juin 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 36 : Modification du tableau des emplois permanents au 1er juillet 2024

Date de transmission de l'acte : 20/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/06/2024

Numéro de l'acte : d5051 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240618-d5051-DE

Date de décision : 18/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. Autres